

Pôle d'Equilibre territorial rural



Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg

Bilan de la concertation

Les articles L103-1 à L103-6 du code de l'urbanisme précisent les dispositions relatives à la concertation, et notamment qu'à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Par délibération n° 2014-055 du 17 juillet 2014, le conseil syndical du Pays de Sarrebourg a prescrit l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg et a défini les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg.

➤ Les objectifs du SCoT ont été précisés comme suit dans cette délibération :

Les évolutions du territoire de l'arrondissement de Sarrebourg depuis les 15 dernières années amènent les élus à **vouloir repenser la stratégie de développement territorial et inscrire les futures ouvertures à urbanisation dans le cadre d'une réflexion globale en matière d'aménagement du territoire.**

Les mutations économiques qui ont marqué l'économie locale, avec notamment la tertiarisation des activités économiques et surtout l'émergence d'une véritable économie touristique autour de pôles renforcés ou nouveaux, au détriment des activités industrielles traditionnelles, incitent à **redéfinir les vocations économiques par secteurs géographiques et par zones d'activités, en trouvant des équilibres entre les différents espaces territoriaux de l'arrondissement.**

L'un des atouts majeurs du Pays de Sarrebourg, que sont les richesses paysagères et la diversité des patrimoines bâtis doivent participer à cette stratégie de développement, à la fois pour l'attractivité du territoire au niveau touristique, le cadre de vie de ses habitants, la préservation de ses paysages et la valorisation des milieux naturels et agricoles, à travers un urbanisme intégré et durable.

Si le maillage urbain est resté relativement constant au niveau de la hiérarchisation entre les différentes communes, les évolutions démographiques ont apporté parfois des changements dans les dynamiques urbaines, incitant à **réfléchir à des services de proximité adaptés en reconsidérant les différentes polarités du territoire.**

En tant que document d'urbanisme fédérateur, les élus souhaitent que **le schéma de cohérence territoriale puisse permettre de traduire cette stratégie de développement territorial, à travers un projet partagé, commun et durable.**

➤ **Les modalités de concertation qui ont été définies**

Le Président rappelle que les dispositions du Code de l'Urbanisme introduisent une nuance entre les personnes publiques qui sont « associées » au projet du schéma selon les articles L 121-4 et L 122-6, et celles qui sont « consultées à leur demande » au cours de l'élaboration de ce schéma, selon l'article R 122-7.

La concertation associe pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme, les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement seront consultées, à leur demande, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale. Elles auront accès au projet de schéma dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

- Les modalités de concertation ont pour objectifs de :
 - permettre au public d'accéder tout au long de la démarche aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables ;
 - favoriser la concertation des personnes intéressées qui souhaitent apporter leur contribution à l'élaboration du projet, comme le prévoient les dispositions du cadre législatif ;
 - favoriser l'expression des idées et des points de vue des habitants, des associations, de la société civile, enrichir le contenu du projet, formuler des observations, des appréciations et/ou des suggestions ; les propositions sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.
- Le comité syndical fixe comme suit les modalités de concertation, qui seront mises en place dès que possible et en fonction de l'état d'avancement du projet SCoT :

L'animation :

Ces modalités d'animation ont pour objectifs d'apporter tous les éléments qui nourriront les réflexions et de construire le projet :

- Entretiens avec les personnes et les représentants d'organismes intéressés.
- Visites de terrain.
- Réunions d'information et de concertation à chaque étape d'élaboration du projet :
 - . au sein des conseils communautaires ;

- . au sein des instances du Conseil de Développement (assemblées générales, commissions) ;
- . au sein de l'Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg.
- Réunions d'ateliers thématiques.
- Réunions publiques d'information (les dates, heures et lieux des réunions feront l'objet d'une communication préalable au public par voie d'affichage dans les mairies et les locaux des communautés de communes, ainsi que par voie de presse).

L'information :

- Diffusion auprès des communes et des communautés de communes de rapports, articles et/ou synthèses relatives aux différents travaux et avancées de la démarche, édités par le bureau d'études.
- Diffusion d'articles par le biais de communiqués ou conférences de presse dans la presse locale.
- Mise à disposition des communautés de communes d'éléments d'expositions.
- Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, mise à disposition du public des porter à connaissance, au siège du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.
- Mise à disposition du public d'un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de SCoT, contenant chaque document d'étape. Ce registre sera ouvert au siège du syndicat mixte, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.
- Toute personne souhaitant faire connaître au syndicat mixte ses observations relatives à l'élaboration du SCoT pourra également le faire par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse du syndicat.
- En plus de ce registre, un dossier SCoT réunissant toutes les études élaborées à cette fin, ainsi que tout autre document publié spécifiquement sur le SCoT, qui sera complété au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet, sera consultable au siège du syndicat mixte, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Ces modalités de concertation seront mises en place tout au long de la démarche d'élaboration du schéma de cohérence territoriale, depuis le lancement des études de maîtrise d'œuvre, puis des étapes d'élaboration (diagnostic et rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et d'objectifs), jusqu'à l'approbation du SCoT.

Elles seront également mises en place lors de la révision du schéma.

Le Président du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg, étant chargé de la mise en œuvre de la concertation, pourra, à ce titre, mettre en place toute autre mesure qu'il jugera utile pour la bonne information des élus et du public.

A l'issue de la concertation, le Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg en arrêtera le bilan.

Concernant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, la concertation a été mise en œuvre comme le présente le bilan ci-dessous.

2. La mise en œuvre des modalités de la concertation à travers l'animation

Concernant la concertation, le PETR du Pays de Sarrebourg, porteur de la démarche SCoT, s'est appuyé sur l'existence de **l'Association du Conseil de Développement**, réunissant des socioprofessionnels et des élus et instance de propositions.

Le Conseil de développement a été associé dès le lancement de la démarche d'élaboration du SCoT.

➤ Entretiens avec les personnes et les représentants d'organismes intéressés.

Dès le démarrage de la démarche et pour construire le projet du SCoT, le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT a été à la rencontre de socioprofessionnels du Conseil de développement.

Réunions d'informations et de concertation

➤ Réunion de lancement de la démarche SCoT 11 juin 2015 – Salle polyvalente de Hommarting



oints/conseillers

ETR (Député) + 5
mmunauté de

rtemental

oliques associées

nels

ipants

➤ **Réunions de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
Maires – socio-professionnels – personnes publiques associées
7 janvier 2016 - Complexe polyvalent de Niderviller**



⇒ 66 participants aux ateliers (voir ci-dessous)

15 maires + 11 adjoints/conseillers

Le président du PETR (Député) +
Vice-président PETR + 3 Présidents
de communautés de commune
PETR + Président SCoT Alsace
Bossue

Sous-Préfète

1 Conseiller départemental

26 personnes publiques associées

11 socioprofessionnels

⇒ 71 participants à la séance de
présentation du diagnostic

➤ **Conférences des Maires**

Les maires, leur adjoints et conseillers municipaux ont été invités à se réunir à la salle de Héming le 12 décembre 2016 à l'occasion de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le 23 janvier 2018 pour la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs.



➤ **Assemblée générale du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg**

Le projet du SCoT a été présenté devant une cinquantaine de personnes de l'assemblée générale du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg qui s'est déroulée le 14 mars 2018, à la salle des fêtes de Sarrebourg. A travers un diaporama, ont été rappelées les grandes lignes des objectifs du SCoT, ainsi que les aspects réglementaires du Document d'Objectifs et d'Orientations.

➤ **Réunions avec les partenaires socioprofessionnels et les partenaires publics associés**

⇒ **Avis des PPA sur le diagnostic - 11 mars 2016
Centre socio-culturel de Sarrebourg**



1 président de communauté de communes PETR + le directeur
Président SCoT Alsace Bossue
29 personnes publiques associées
1 socioprofessionnel
⇒ 33 participants

⇒ **Avis des PPA sur le PADD - 2 février 2017 - Salle des fêtes de Sarrebourg**



Président du PETR/SCoT
1 Président de communauté de communes PETR + le directeur
19 personnes publiques associées, dont SCoT Région de Saverne
2 conseillers départementaux
3 maires
⇒ 27 participants

⇒ **Avis des PPA sur le DOO - 24 janvier 2018 Centre socio-culturel de Sarrebourg**



Président PETR/SCoT
1 Vice-président de communauté de communes PETR + 1 directeur
Sous-préfète
2 conseillers départementaux
17 personnes publiques associées dont Vice-président PETR Saverne
2 maires
7 socioprofessionnels
⇒ 33 participants
⇒ Présence du cabinet juriste

Réunions thématiques (Séminaires partagés)

- **Ateliers de partage lors de la « Journée de rencontre autour du SCoT »**
Identification des enjeux du territoire
7 janvier 2016 – Complexe polyvalent de Niderviller



- Atelier 1 : Logements, services et équipements : des besoins diversifiés pour une population en évolution ;
- Atelier 2 : Un développement urbain et des dynamiques économiques contrastés ;
- Atelier 3 : Des dynamiques de déplacement multiples, une imbrication d'enjeux ;
- Atelier 4 : Environnement : entre contrainte et opportunité.

N° atelier	1	2	3	4
Nb participants	9	22	15	20



- **Ateliers multithématiques pour la construction du PADD**
23 juin 2016 – Complexe polyvalent de Niderviller



N° atelier	1	2	3	4
Nb participants	12	17	7	18

- Thématique 1 : Quelle attractivité du Pays de Sarrebourg ?
- Thématique 2 : Quel place et rôle pour l'environnement ?
- Thématique 3 : Quelle armature territoriale cohérente avec les enjeux du territoire ?
- Thématique 4 : Quel positionnement économique ?

3 Présidents de communauté de communes PETR
 22 maires + 13 adjoints
 10 personnes publiques associées
 1 conseiller départemental
 6 socioprofessionnels
 ⇒ 54 participants

➤ **Ateliers multithématiques pour la construction du PADD**
28 novembre 2016 – Pépinière d'entreprises - Sarrebourg



N° atelier	1	2	3
Nb participants	9	12	11

- Thématique 1 : Les paysages – Eau et forêts
- Thématique 2 : Les gares
- Thématique 3 : L'armature des pôles touristiques

Le Président du PETR + 2 présidents de communautés de communes du PETR
 6 maires et adjoints
 14 personnes publiques associées
 9 socioprofessionnels
 ⇒ 32 participants

➤ **Séminaire partagé pour la construction du DOO**
11 juillet 2017 – Espace Léon IX de Dabo

- Thématique 1 : Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants
- Thématique 2 : Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités
- Thématique 3 : Créer un environnement favorable au dynamisme économique
- Groupe 4 : Volet environnemental (traité de façon transversale)



Le Président du PETR + 2 Présidents et 1 Vice-Président de communauté de communes du PETR
 10 maires + 2 adjoints
 1 conseiller départemental
 10 personnes publiques associées
 7 socioprofessionnels
 ⇒ 33 participants

N° atelier	1	2	3	4
Nb participants	12	8	8	7



Réunions publiques

Quatre réunions publiques ont eu lieu durant l'élaboration du SCoT :

- 2 au moment de l'élaboration du rapport de présentation, où ont été présentés le diagnostic territorial accompagné de l'état initial de l'environnement, mettant en lumière les enjeux du territoire,
- 2 au moment de la finalisation du projet, où a été présenté le projet du SCoT avec sa stratégie et ses orientations.

10 mars 2016, 20h00

Espace Le Lorrain de Sarrebourg



26 participants, dont 5 habitants, 4 socioprofessionnels, 16 maires et adjoints, 1PPA

11 mars 2016

Salle polyvalente de Voyer



12 participants, dont 1 habitante, 2 personnes associatives, 9 maires et adjoints

26 mars 2019, 20h00

Salle des fêtes de Fénétrange



Réunion publique illustrée par la thématique de la « **La redynamisation du territoire par les services** »

23 participants, dont 11 habitants, 2 socioprofessionnels, 7 élus, maires et adjoints, 3 PPA

27 mars 2019, 20H00

Salle polyvalente de Mittelbronn



Réunion publique illustrée par la thématique « **La consommation foncière économique et la résorption des friches** »

37 participants, dont 17 habitants, 3 socioprofessionnels, 15 élus, maires et adjoints, 2 PPA

3. La mise en œuvre des modalités de la concertation à travers l'information

➤ Diffusion d'articles par le biais de communiqués ou conférences de presse dans la presse locale

Les réunions publiques ont fait l'objet d'une communication préalable au public par le biais de la presse locale (voir ci-dessous). Une information a été envoyée dans les communes. Pour les réunions publiques des 26 et 27 mars 2019, le PETR a demandé à toutes les mairies d'accoler une affiche dans l'espace dédié aux informations des habitants.

Les habitants ont également été informés de ces réunions à travers la **Lettre du SCoT** diffusée dans les boîtes aux lettres de chaque foyer (voir ci-dessous).

Une diffusion dans la presse a également été effectuée pour informer les habitants sur la stratégie globale du SCoT lorsque le projet politique avait été défini.

■ ENVIRONNEMENT 3/3/16 réunions publiques

Arrondissement de Sarrebourg : dessiner les paysages de demain

Une diversité de paysages, d'habitats, d'infrastructures et de commerces est présente sur l'arrondissement de Sarrebourg. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) établi par des élus, des membres socio-professionnels et des personnes publiques associées (Région, Département, Dreail, parcs naturels, etc.) coordonne les politiques portant sur ces différents secteurs (lire RL du 19/01/2016).

Les habitants de l'arrondissement ont reçu dans leur boîte aux lettres la première Lettre du Scot pour découvrir cet outil de planification territoriale, ses objectifs, son contenu, ainsi que des étapes de son élaboration.

La démarche arrive à la fin de sa première phase : sur la base d'un diagnostic territorial et d'un état initial de l'environnement, les résultats des travaux du 7 janvier dernier, où les élus et les partenaires du territoire ont identifié les enjeux à retenir dans le Scot, ont pu être intégrés dans un rapport de présentation.

À ce stade, le 11 mars prochain, les personnes publiques associées, ainsi que les représentants des territoires Scot voi-



du Scot (diagnostic territorial, état initial de l'environnement, comptes rendus des ateliers du 7 janvier) sont accessibles sur le site Internet.

Conférences

Pour aller plus loin et pour accompagner la démarche du Scot, la commission « Environnement-développement durable » du Conseil de développement, organise un cycle de quatre conférences intitulé « Les Rencontres SCoTSAR ».

La première conférence aura lieu le 17 mars à 20 h, à l'espace Le Lorrain à Sarrebourg. Elle a pour thème l'urbanisme durable. Les intervenants seront Florence Amiaux-Lallement du CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement) et Eszter Czobor du Parc naturel régional de Lorraine. Camille Zieger, 1^{er} adjoint au maire de la ville de Sarrebourg, apportera son témoignage.

Deux réunions publiques sont organisées pour la construction du Schéma de cohérence territoriale. Elles seront suivies par un cycle de conférences. Photo archives RL.

sins de l'Alsace Bossue, la Région de Saverne, la Vallée de la Bruche, ainsi que du Scot Sud 54 (regroupant la région de Nancy-Lunéville-Baccarat), se réuniront pour donner leur avis sur ce rapport de présentation.

Les habitants du territoire sont également invités à s'exprimer à l'occasion des deux réunions organisées à travers la concertation mise en œuvre pour la construction de ce projet d'aménagement du territoire. Soit le 10 mars à 20 h, à l'espace Le Lorrain (ancien cinéma), avenue Poincaré à Sarrebourg. Soit le 11 mars à 19 h 30, à la salle polyvalente à Voyer.

Tous les documents actuels

Contact : Pays de Sarrebourg :
03 87 03 46 35/Courriel : pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr
Site Internet : www.pays-sarrebourg.com

Première version pour imaginer l'arrondissement de Sarrebourg en 2035

Après un an de réflexion, les élus ont rendu leur travail sur le projet d'aménagement et de développement durable pour les vingt ans à venir. Ce document vise trois objectifs principaux qui relient cadre de vie, économie, environnement à un territoire bien identifié.

Pour le futur de l'arrondissement de Sarrebourg, les élus ont rendu leur copie. La présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (Padd, lire **Décodage...** ci-contre) a réuni une soixantaine de maires et d'adjoints à Sarrebourg. Dans ce Padd, fruit du tra-

vail d'une année, on retrouve les orientations validées par les élus, représentés par un noyau d'une trentaine de membres.

Ces orientations ont été définies en partenariat avec des socio-professionnels et des personnes publiques associées (Région, Département,

Dreal, parcs naturels, ONF, etc.).

Le Padd se décompose en trois objectifs stratégiques : offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants ; structurer un territoire de complémentarités et solidaire ; créer un environnement favorable au dynamisme économique.

En janvier, ce Padd sera présenté aux personnes publiques associées qui jureront

les ambitions des divers objectifs et vérifieront si ces objectifs sont conformes aux différentes législations qui les concernent, comme par exemple la charte d'un parc, ou le Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Agence de l'eau. Enfin, le Padd sera soumis à l'examen d'un cabinet juridique pour vérifier qu'il répond bien aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Décodage...

Le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) est le cœur du futur Scot (Schéma de cohérence territoriale). Ce dernier sert à coordonner les politiques portant sur ces différents secteurs comme les paysages, les habitats, les infrastructures ou encore les commerces pour imaginer le futur de l'arrondissement de Sarrebourg à l'horizon 2035.

Le Padd formule le projet du territoire en définissant des axes stratégiques de développement et les objectifs à atteindre, comme offrir un cadre de vie attractif, poursuivre le développement touristique ou préserver les ressources naturelles. Les objectifs du Padd doivent donc permettre de tendre vers ce futur souhaité.

Objectif 1 : cadre de vie

Pour offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants, le Padd s'engage à :

- Poursuivre le développement démographique du territoire : 67 700 habitants en 2035 (+ 3 300).
- Répondre aux besoins diversifiés en logement : + 5 500 logements, par différents moyens (résorption de la vacance, réhabilitation, requalification urbaine).
- Maintenir la qualité des paysages en limitant la consommation d'espace, préserver les grandes unités paysagères ou éviter l'enfrichement dans le massif vosgien.
- Adapter l'offre de services, dans le domaine des soins. Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs, conforter les commerces de proximité.
- Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs. Aménagement d'un équipement à grande capacité d'accueil (une salle à la capacité d'accueil supérieure à 500 places) permettant une programmation culturelle de niveau régional voire national, et l'organisation de séminaires et salons.
- Protéger la population des risques et nuisances. Gestion des risques (inondations...), bonne qualité de l'air, réduction du risque de pollution sur l'environnement, limiter les effets du bruit dans les zones exposées, réflexion sur la limitation de la pollution lumineuse.

Objectif 2 : territoire

- L'objectif du Scot est de rester ouvert sur la Grande Région et les territoires limitrophes, tout en renforçant l'ancrage local. Le territoire repose sur deux centralités fortes (Sarrebourg et Phalsbourg), et un ensemble d'entités structurantes au niveau local, fonctionnant sur le modèle d'archipel. La solidarité et l'organisation de la vie à l'échelle locale devront se faire autour de ces polarités.
- Diversifier les modes de déplacement. Organiser le rabattement sur les gares, les transports interurbains à l'échelle communautaire et l'organisation du bus, les alternatives à l'usage individuel de la voiture.
- Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire. Le très haut débit permet le télétravail et la formation. Suppression des dernières zones blanches du territoire.
- Préserver les milieux naturels et la biodiversité associée (préservation des trames vertes et bleues). Exploitation raisonnée des ressources du sous-sol et préserver les ressources en eau potable.
- Limiter l'étalement urbain, réduire la consommation foncière et promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Objectif 3 : économie

Le tissu économique du territoire est diversifié, avec une présence encore importante d'activités industrielles et artisanales que le Scot veut consolider.

Il souhaite également :

- Limiter la consommation de foncier économique.
- Maintenir une agriculture diversifiée, en privilégiant les circuits courts et en valorisant les co-produits.
- Maintenir une forêt multifonctionnelle et accroître la valeur ajoutée de la filière bois en redynamisant la filière, par l'augmentation de la création de valeur ajoutée sur le territoire, en favorisant le renforcement de la recherche et développement.
- Poursuivre le développement touristique. Développement (à proximité des ports) ou renforcement (piémont des Vosges) ou montée en gamme (près des étangs) de l'hébergement.
- Proposer une offre foncière et immobilière économique de qualité.

PAYS DE SARREBOURG Société 21/3/19

Pour le Schéma de cohérence territoriale, 2035, c'est aujourd'hui

Après plus de trois années de travaux, le Schéma de cohérence territoriale est fin prêt. Pour découvrir de quoi le futur du Pays de Sarrebourg sera fait, deux réunions de présentation sont organisées fin mars.

Pour savoir à quoi ressemblera le futur du Pays de Sarrebourg, les curieux sont invités à participer à deux réunions de présentation du Schéma de cohérence territoriale (Scot).

Deux thématiques ont été retenues. Lors de la réunion du 26 mars à la salle des fêtes de Fénétrange (20 h), l'intérêt du Scot sera illustré par « La redynamisation du territoire par les services (soins, etc.) ». Lors de la réunion du 27 mars à la salle polyvalente à Mittelbronn (20 h), « La consommation foncière économique et la résorption des friches » éclaireront un des rôles du Scot.

Chronologie illustrée

Car le Scot s'occupe de prévoir paysages, habitats, infrastructures et commerces jusqu'en 2035. Il est le fruit d'un travail initié au début du deuxième semestre 2015 et qui vient de s'achever, d'où ces présentations. Chronologie illustrée des grandes étapes du Scot.

2015-2016 : un diagnostic territorial est posé. Il définit les enjeux de développement par rapport au constat de l'existant.

2016 : définition d'un projet d'aménagement, avec trois objectifs :

- offrir un cadre de vie attractif.
- organiser le territoire en donnant aux villes une vocation, en gardant à l'esprit que chaque commune est importante. Sarrebourg, ville centrale, et Phalsbourg, pôle secondaire : l'une et l'autre concentrent les principaux services. Des petits pôles centralisent des services qui rayonnent localement, comme Abreschviller avec sa Maison de santé.

• créer un environnement favorable au développement économique : permettre aux entreprises de s'implanter et de se développer.

2017 : définition de règles plus précises. Quelques exemples pratiques :

- chauffage de logements à critère et type en fonction des communes.
- préservation des éléments du paysage (rues, usages, typologie).
- privilégier l'urbanisation autour de certains points, comme une gare, ou densification de l'habitat.
- protection des corridors de biodiversité.

2018 : participation au Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. Le Scot doit être compatible avec ce schéma régional. Les élus et membres du conseil de développement ont affiné le projet de Scot qui sera présenté fin mars.



Le Scot définit le rôle des villes. Des petits pôles, comme ici Abreschviller avec sa Maison de santé, proposent des services qui rayonnent localement. Photo RL

Renseignements : 03 87 03 46 35

CAP 2035



Quel futur pour le territoire du Pays de Sarrebourg ?



VENEZ PARTICIPER
Aux

**REUNIONS PUBLIQUES DE PRESENTATION
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Le mardi 26 mars 2019 - 20h00

Salle des fêtes – Fénétrange

Présentation illustrée par le thème :

« La redynamisation du territoire par les services »

et

Le mercredi 27 mars 2019 – 20h00

Salle polyvalente - Mittelbronn

Présentation illustrée par le thème :

« La consommation foncière économique et la résorption des friches »

Organisées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg
Salle des fêtes – Place du Marché – 57400 SARREBOURG

Renseignements : 03 87 03 46 35



➤ Diffusion d'un article dans les bulletins intercommunaux et communaux

Le projet de SCoT une fois défini et en cours de finalisation, le PETR a sollicité les communautés de communes et les communes pour publier l'article ci-dessous dans les bulletins intercommunaux et communaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Propreté de notre commune

Respecter le tri des déchets ! Les plus volumineux sont à mettre en déchèterie (tout particulièrement le verre) et ne pas les déposer au pied des containers.

Merci pour votre geste « citoyen » !

Pour rappel notre livret est toujours disponible en mairie.

Documents officiels

Le renouvellement ou la mise en place des cartes d'identité et/ou des passeports peuvent être fait en Mairie de Phalsbourg.

Cohérence territoriale

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : UN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE SARREBOURG

Aux habitantes et habitants du Pays de Sarrebourg
Madame, Monsieur,

En 2016 et 2017, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres deux « *Lettres du SCoT* », relatives au schéma de cohérence territoriale, élaboré par le Pays de Sarrebourg. (Retrouvez ces documents sur le site Internet du Pays de Sarrebourg : www.pays-sarrebourg.com).

A travers ce schéma, les élus du Pays de Sarrebourg avec les acteurs socio-économiques et différents partenaires ont défini un projet de territoire proposant nos orientations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'année 2018 a permis de poursuivre ces travaux et de finaliser les objectifs qui sont :

Pour un territoire rural diversifié, attractif pour ses habitants et propice à un développement économique et à l'emploi :

- Accueillir 3300 habitants supplémentaires pour atteindre 67 700 habitants d'ici 2035.

Créer 5 500 logements en proposant une offre de logements diversifiés.

- Maintenir et renforcer les services à la population : commerces, services à la personne et aux entreprises, accès aux soins et à la santé, transports, équipements culturels et de loisirs, accès au numérique, lutte contre les nuisances.

- Favoriser le développement économique des entreprises en proposant des locaux et des espaces adaptés.

Pour un cadre de vie de qualité, prendre en compte dans les nouveaux projets d'aménagement :

- Une harmonie architecturale entre le patrimoine bâti existant et les nouvelles constructions en intégrant dans certains des espaces végétalisés ;

- Les caractéristiques paysagères : intégration du bâti par rapport aux grands paysages, préservation d'éléments comme les haies, les vergers, les alignements d'arbres, les ripisylves, les forêts et prairies, les arbres isolés et les bosquets ;

- Les zones inondables, les espaces agricoles, les espaces naturels : cours d'eau, étangs, forêts, zones humides,...

Le SCoT donne un cap pour deux objectifs essentiels : **réduire la consommation foncière et l'étalement urbain d'une part, concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'autre part.**

Plusieurs mesures sont préconisées :

Privilégier l'utilisation du potentiel existant pour la création de nouveaux logements ou celle d'activités économiques : construire dans le tissu urbain, rénover ou restaurer le bâti existant, construire de préférence dans les espaces vides appelés « dents creuses » présentes à l'intérieur du tissu urbain, réutiliser des friches ou des locaux vacants.

- Un certain nombre d'espaces agricoles, naturels et forestiers devront être protégés en y interdisant ou limitant les nouvelles constructions.

- Protéger la population des risques et nuisances : inondations, coulées de boue, bruit, pollution lumineuse....

Participez vous aussi et donnez nous votre avis :

Par téléphone au 03 87 03 46 35 ou en nous écrivant :

- Adresse postale : Syndicat mixte du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg – Salle des fêtes – Place du Marché – 57400 SARREBOURG

- Adresse mail : pays.de.sarrebourg@wanaddo.fr

Le Président du Pôle territorial
du Pays de Sarrebourg
Camille ZIEGER

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : UN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS DE SARREBOURG

Aux habitantes et habitants du Pays de Sarrebourg
Madame, Monsieur,

En 2016 et 2017, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres deux « *Lettres du SCoT* », relatives au schéma de cohérence territoriale, élaboré par le Pays de Sarrebourg. (Retrouvez ces documents sur le site Internet du Pays de Sarrebourg : www.pays-sarrebourg.com).

A travers ce schéma, les élus du Pays de Sarrebourg avec les acteurs socio-économiques et différents partenaires ont défini un projet de territoire qui définit les orientations en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'année 2018 a permis de poursuivre les travaux pour avoir bientôt un document finalisé avec des objectifs validés. Ces objectifs sont :

Un territoire rural diversifié, attractif pour les habitants et propice à un développement économique :

Accueillir 3300 habitants supplémentaires avec une perspective de 67 700 habitants d'ici 2035.
Créer 5 500 logements en proposant une offre de logements diversifiés y compris 205 logements sociaux ;
Maintenir et renforcer les différents services : commerces, services divers, accès aux soins et à la santé, transports, équipements culturels et de loisirs, accès au numérique, lutte contre les nuisances) ;
Favoriser le développement économique des entreprises en proposant des locaux et des espaces adaptés.

Un cadre de vie de qualité en prenant en compte dans le cadre des nouveaux projets urbains :

La qualité du paysage urbain : patrimoine bâti, harmonie architecturale et espaces végétalisés ;
Les caractéristiques paysagères : intégration du bâti par rapport aux grands paysages, préservation d'éléments comme les haies, les vergers, les alignements d'arbres, les ripisylves, les forêts et prairies, les arbres isolés et les bosquets ;
Les zones inondables, les espaces agricoles, les espaces naturels : cours d'eau, étangs, forêts, zones humides,...

Le SCoT donne un cap pour deux objectifs essentiels : réduire la consommation foncière et l'étalement urbain d'une part, concilier urbanisation et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers d'autre part.

Plusieurs mesures sont préconisées :

Privilégier l'utilisation du potentiel existant pour la création de nouveaux logements ou celle d'activités économiques : construire dans le tissu urbain, rénover ou restaurer le bâti existant, construire de préférence dans les espaces vides appelés « dents creuses » présentes à l'intérieur du tissu urbain, réutiliser des friches ou des locaux vacants.

Un certain nombre d'espaces agricoles, naturels et forestiers devront être protégés en y interdisant ou limitant les nouvelles constructions.

Protéger la population des risques et nuisances : inondations, coulées de boue, bruit, pollution lumineuse....

Participez vous aussi et donnez nous votre avis :

Par téléphone au 03 87 03 46 35 ou en nous écrivant :

Adresse postale : Syndicat mixte du Pôle territorial du Pays de sarrebourg – Salle des fêtes – Place du Marché – 57400 SARREBOURG

Adresse mail : pays.de.sarrebourg@wanaddo.fr

Le Président du Pôle territorial du Pays de Sarrebourg
Camille ZIEGER

58

➤ **Mise à disposition des communautés de communes d'éléments d'expositions.**

7



panneaux d'exposition ont été réalisés, également disponibles à toutes les communes ou dans le cadre de réunions, stands, conférences, etc.

- Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, mise à disposition du public des porter à connaissance, au siège du PETR du Pays de Sarrebourg, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.



- **Mise à disposition du public d'un registre** permettant de consigner ses observations sur le projet de SCoT, contenant chaque document d'étape. Ce registre sera ouvert au siège du syndicat mixte, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Toute personne souhaitant faire connaître au syndicat mixte ses observations relatives à l'élaboration du SCoT pourra également le faire par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse du syndicat.
- En plus de ce registre, **un dossier SCoT réunissant toutes les études élaborées à cette fin**, ainsi que tout autre document publié spécifiquement sur le SCoT, qui sera complété au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet, sera consultable au siège du PETR, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Toutefois, aucune personne n'est venue consulter ces documents, ni apporter un écrit dans le registre.

➤ **Autres formes de communication mises en place**

⇒ L'organisation durant la « Journée du SCoT » du 7 janvier 2016 du « **Voyage en Bus-SCoT** » a eu pour objectif de permettre aux élus et partenaires associés de « s'immerger dans l'esprit du SCoT ». Il s'agissait de sensibiliser les participants aux enjeux pouvant être traités dans le SCoT, directement sur le terrain, lors du parcours effectué en bus à travers le territoire du Pays de Sarrebourg. Près d'une cinquantaine d'élus, socioprofessionnels et partenaires ont participé à cet éduc'tour, dont on retrouve ci-dessous l'itinéraire emprunté et les thématiques abordées.

VISITE DU TERRITOIRE EN BusSCoT DU 7 JANVIER 2016					
Matinée					
9 h salle polyvalente de Niderviller					
	Km				
Oberstinzeln	11	Vallée de la Sarre- pont TGV - plaines alluviales, présence d'espaces naturels sensibles			
Fénétrange	7	Forte vacance de l'habitat ⇒ une véritable politique de l'habitat est à mener en termes de résorption de la vacance, rénovation énergétique et mise en valeur du patrimoine. Bourg centre à revitaliser			
(via Berthelming St Jean de Bassel)	6				
Belles-Forêts	8	Mise en valeur maisons à pans de bois typiques du Pays des Etangs			
Direction Guermange		Alternance forêts - étangs (TVB) Paysage de collines avec villages, vergers			
Desseling	9	haies, prairies, cultures			
Fribourg	3				
Rhodes	3	Rôle de l'économie touristique dans l'urbanisme			
Languimberg	3	Potentiel de réhabilitation au cœur du village			
Réchicourt	10	Autres bourgs-centres à revitaliser			
Moussey	5	Bata = site industriel en milieu rural Collectif en milieu rural - cité ouvrière ⇒ Patrimoine urbain et industriel			
<u>Retour Sarrebourg vers 12h30 : via</u>					
Gondrexange	13	Site de l'étang de Gondrexange - canal ZNIEFF - site ornithologique préservé Complexe touristique à valoriser - tourisme fluvial Piste cyclable à achever tout le long du canal			
Hertzing	3				
Héming	2	Cimenterie			
RN4 sortie zone de loisirs	13				
total :	96				

VISITE DU TERRITOIRE EN BusSCoT DU 7 JANVIER 2016					
		Après-midi			
13h45	km				
Départ de Sarrebourg (centre socio-culturel)					
Buhl-Lorraine	3	Présence de l'aérodrome			
Brouderdorff	3				
Plaine de Walsch	1				
Walscheid	6	Exemple d'une opération en faveur d'ouvertures paysagères			
Abreschviller	7	Friche ancienne (scierie) vouée à une vocation touristique			
		Plateau lorrain (élevage ovin)			
Lorquin	9	Bourg-centre : collège, hôpital spécialisé, superette Belle perspective paysagère, belle mise en valeur de la Sarre avec piste cyclable. Présence de la plus grande pelouse sur mano-calcaires (orchidées) = terrain militaire			
Imling	7				
RN4		Axe structurant du territoire - vocation économique			
Phalsbourg	23	Cité historique Vauban - friche urbaine (bâtiment Arnold)			
Lutzembourg	5	Renforcement du rôle de la gare ⇒ amélioration des liaisons avec l'Alsace - Tourisme fluvial			
Arrivée à Niderviller 16 h45 (salle polyvalente)	16	Belle réhabilitation d'une partie de la friche de l'ancienne faïencerie (fours bouteilles) site restauré avec salle -restaurant- bâtiment d'expositions			
total :	80				

- ⇒ Chaque grande étape de la procédure (Rapport de présentation, PADD, DOO) a donné lieu à la diffusion de la **Lettre du SCoT**. Le PETR a fait appel aux services d'un distributeur, afin que les 3 exemplaires qui ont été rédigés lors de l'élaboration du SCoT soient distribués dans la boîte aux lettres de chaque foyer du territoire.
- ⇒ L'élaboration du SCoT a été l'occasion de reconfigurer le **site Internet du Pays de Sarrebourg** intitulé **www.pays-sarrebourg.com**, afin d'informer sur toutes les étapes d'élaboration du SCoT.

Voir ci-dessous :

The screenshot displays the website interface for the Pays de Sarrebourg. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accessibilité', 'A+', 'A-', and 'Imprimer', along with a search bar labeled 'Rechercher'. The main header features a scenic image of a river and a wooden fence, with the 'PAYS DE SARREBOURG' logo. Below the header is a navigation menu with buttons for 'PETR', 'LE SCOT', 'Conseil de développement', 'GAL Moselle sud', 'Découvrir le pays', and 'Réserve de Biosphère'. The 'LE SCOT' button is highlighted with a red circle. Below the menu, the breadcrumb trail reads 'Accueil > LE SCOT > Actualités'. The main content area is titled 'ACTUALITÉS' and features a section for 'RAPPORT D'ACTIVITÉS SCOT 2018'. The text in this section states: 'L'année 2018 a permis d'entrer dans les dernières étapes d'élaboration du schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR).'. A sub-heading reads 'Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) aux élus et partenaires associés'. The text continues: 'Le 23 janvier 2018, les élus du territoire ont assisté à la présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) issu des ateliers organisés de juin à octobre 2017. Le DOO précise les orientations et les recommandations du SCoT à partir des objectifs définis dans Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) réalisé en 2017.' Below the text are two small images showing a meeting or presentation. On the left side of the page, there is a vertical navigation menu with buttons for 'LE SCOT', 'ACTUALITÉS', 'PROCÉDURE', 'LE SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG', 'DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER', and 'VOUS AVEZ LA PAROLE'. Below this menu are two buttons: 'Télécharger' and 'La parole est à vous'.

Information des habitants
sur l'élaboration
du SCoT



Lettre du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg

EDITO

Les évolutions démographiques et économiques constatées dans le territoire de l'arrondissement de Sarrebourg depuis les quinze dernières années amènent les élus à repenser la stratégie de développement territorial pour répondre à de nouveaux enjeux. Les besoins actuels et futurs des habitants incitent à réfléchir à des services de proximité adaptés.

Des ménages plus nombreux, ainsi que la volonté d'accueillir de nouveaux habitants pour maintenir la vie dans les communes, appellent à plus de logements.

Les nouvelles conditions de développement des entreprises conduisent à redéfinir les vocations économiques des différents secteurs géographiques de notre territoire.

Le Pays de Sarrebourg bénéficie aussi d'atouts majeurs : richesses paysagères, sites remarquables, diversité des patrimoines naturels et bâtis. Or, les problématiques environnementales comme le gaspillage des sols, la destruction de milieux naturels, la perte de la biodiversité, la production de gaz à effet de serre, ne peuvent plus être ignorées. Elles obligent à inscrire les futures ouvertures à l'urbanisation dans le cadre d'un urbanisme raisonné.

Création de logements, renforcement des services et des loisirs, développement économique et touristique, amélioration des déplacements, mais aussi transition énergétique et respect de l'environnement : Comment coordonner toutes ces politiques à l'échelle de l'arrondissement ?

Tel est le rôle du schéma de cohérence territoriale (SCoT), outil de planification intercommunale, favorisant à l'échelle de plusieurs communes et communautés de communes une réflexion globale en matière d'aménagement du territoire.

Le SCoT apporte un concept stratégique pour l'aménagement de l'espace en abordant toutes les thématiques d'urbanisme : habitat, équipements de services, capacités d'accueil et de développement des entreprises (zones d'activités économiques, équipement commercial), mobilité.

Il offre un modèle de développement urbain visant à lutter contre une consommation trop importante de l'espace liée à l'étalement urbain.

Prenant en compte l'impératif environnemental, il propose de « **développer le territoire en aménageant autrement** » : équilibre entre

développement urbain et protection des espaces naturels et agricoles, préservation des paysages, respect de l'environnement. **Ainsi, le SCoT est un outil de mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement durables.**

Les 102 communes et les communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg se sont engagées dans la procédure d'élaboration d'un tel document d'urbanisme. Elles ont confié cette mission au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg. Le SCoT permettra de donner les grandes orientations en termes d'urbanisme, notamment pour les documents locaux : plans locaux d'urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagements.

Le SCoT a également pour ambition de construire un **projet partagé** entre les élus, la société civile représentée notamment par les associations, ainsi que les habitants du territoire.

D'où la diffusion de cette « Lettre du SCoT » pour vous informer et vous inviter à vous exprimer.

Alain MARTY

Président du PETR du Pays de Sarrebourg et du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg

QU'EST CE QU'UN SCoT ?

Le SCoT, **Schéma de Cohérence Territoriale**, a été créé par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) de décembre 2000. Il permet aux collectivités, communes et intercommunalités notamment, de **coordonner leurs politiques d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement...**

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable ainsi que l'équilibre entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles.

SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg



QUEL EST LE TERRITOIRE CONCERNÉ ?

Le territoire concerné correspond à l'**arrondissement de Sarrebourg**.

À QUOI SERT LE SCoT ?

Le SCoT oriente le développement du territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables. Il permet d'assurer une plus forte cohérence dans l'organisation du territoire. Élaborer un SCoT, c'est donc se poser des questions sur l'avenir du territoire :

- Combien de logements faudra-t-il construire ?
- Quels espaces allons-nous protéger ?
- Comment allons-nous améliorer la qualité de nos aménagements ?
- Comment consolider l'activité économique ?
- Comment allons-nous nous urbaniser ?
- Quelles alternatives aux déplacements en voiture ?

QUI ÉLABORE LE SCoT ?

Le SCoT est élaboré par le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg** (association Syndicat mixte).

Le périmètre du SCoT correspond au périmètre de l'arrondissement de Sarrebourg, également périmètre du Pays de Sarrebourg.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg est présidé par le Député-Maire de Sarrebourg, Alain Marty.

Les différentes intercommunalités du territoire sont représentées par leurs élus qui siègent au sein des instances du PETR.

Le PETR du Pays de Sarrebourg est l'instance politique du SCoT. Pour l'accompagner dans la réalisation technique et juridique du document, il a mandaté les bureaux d'études Inddigo et Biotope, ainsi que le cabinet d'avocats Soler-Couteaux-Llorens.

L'élaboration du SCoT se fait également avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire : État, Conseil régional, Conseil départemental, Chambres consulaires... Les habitants seront informés de l'avancée du SCoT et pourront y participer à travers les réunions publiques qui seront organisées.



COMMENT VA S'ÉLABORER LE SCoT ?

Le SCoT s'élabore en 3 temps et se traduit par 3 documents :

- Un premier temps d'analyse et de diagnostic du territoire : il permet de formaliser le rapport de présentation ;
- Un second temps de définition du projet pour le territoire : c'est l'étape centrale du SCoT qui fixe les perspectives d'aménagement du territoire et se traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Un dernier temps qui décline et précise le projet en orientations et objectifs qui abonde le Document d'Orientations et d'Objectifs.

1 SCoT → 3 DOCUMENTS

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Diagnostic
État initial de l'Environnement



Enjeux

Il définit et analyse les enjeux du futur SCoT

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Choix

Il formule le projet du territoire, en définissant des axes stratégiques de développements et les objectifs à atteindre

DOO

Document d'Orientations et d'Objectifs



Règles opposables

Il définit les prescriptions permettant la mise en oeuvre du PADD

Ces documents sont les résultats de réflexions et d'échanges entre les différents acteurs, autour des enjeux de leur territoire.

Le rapport de présentation contient également l'«évaluation environnementale» du projet. Il s'agit de permettre une meilleure prise en compte de l'environnement dans le projet (limitation des incidences). Pour cela, l'évaluation environnementale constitue un travail continu et porte un regard sur **toutes les thématiques environnementales : la biodiversité, la trame verte et bleue, l'eau, l'air, le bruit, le climat, les paysages, les risques...**

COMBIEN DE TEMPS VA DURER L'ÉLABORATION DU SCoT ?

L'élaboration du SCoT a démarré début 2015. Son élaboration devrait nous conduire jusque fin 2018.

Décembre 2015



Décembre 2016



Décembre 2017



Décembre 2018

Diagnostic

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Finalisation du dossier pour arrêt puis approbation

Information des habitants
sur l'élaboration
du **SCoT**

Venez participer !



Venez nous
rejoindre dans l'espace
de concertation
« La parole est à vous »
sur notre site
Internet.

➔ Réunions publiques

Judi 10 mars 2016 à 20h
à l'Espace Le Lorrain (ancien cinéma) de Sarrebourg

Vendredi 11 mars 2016 à 19h30
à la salle polyvalente de Voyer

➔ Les Rencontres SCoTSAR dans le cadre d'un cycle de conférences

Urbanisme durable

Judi 17 mars 2016 à 20h

à l'Espace Le Lorrain (ancien cinéma) de Sarrebourg
*Intervenants : Florence Amiaux-Lallement du CAUE (Conseil
en architecture urbanisme et environnement), Eszter Czobor,
architecte du Parc naturel régional de Lorraine, Caville-Ziegler,
1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Sarrebourg.*

Trame verte et bleue

Judi 28 avril 2016 à 19h30

au Parc animalier de Sainte Croix à Rhodes
*Intervenants : Lucille Robillot et Laurent Gode du Parc naturel
régional de Lorraine, Sylvie Schutz et Pierre Faure, de la
région Alsace Champagne-Ardenne-Lorraine, Angélique
Armand du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM),
Thierry Duval, Maire de Belles-Forêts, Pascal Rohmer, Maire
de Vasperviller et Pierre Singer, Directeur du Parc animalier.*

Retrouvez ce programme sur : www.pays-sarrebourg.com
dans la partie « Programme de mise en œuvre »
de la rubrique « Le SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg ».

Le paysage comme facteur d'aménagement du territoire

Judi 30 juin 2016 à 19h45

à Lorquin (le lieu sera précisé sur : www.pays-sarrebourg.com
et dans la presse, ou contacter le PETR)

*Intervenants : Anne Philipczyk du Parc naturel régional
de Lorraine, Sébastien Laumond de la Communauté de
Communes de la Vallée de la Bruche, témoignages d'élus
de notre territoire.*

Les friches et leur réhabilitation, reconversion

Octobre ou début novembre 2016 - à 19h30

Au site BATA à Moussey (la date sera précisée sur :

www.pays-sarrebourg.com et dans la presse, ou contacter le PETR)
*Intervenants : Régis Stanger de l'Établissement Public Foncier
de Lorraine (EPFL), Laurence Bertrand du SCoT des Vosges
centrales, Ghislain GAD, Président de l'association
« La chaussure Bataville », témoignages d'élus de notre
territoire et d'autres intervenants.*

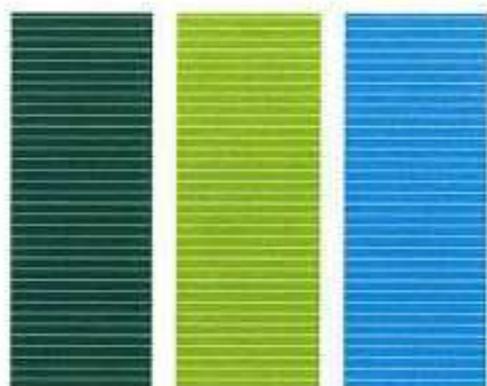
Les rencontres sont organisées par la commission « Environnement-développement durable » du Conseil de Développement dans le cadre d'un cycle de conférences et pour accompagner la démarche du SCoT.

Contacts

**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg
SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg**

Salle des Fêtes - Place du Marché
57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 03 46 35
Courriel : pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr

Plus d'infos
www.pays-sarrebourg.com



Information
aux habitants
sur l'élaboration
du SCoT

Lettre du SCoT

Septembre 2017 / n° 2

Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg

ÉDITO

L'élaboration en 2015 du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a permis de mettre en évidence les enjeux à prendre en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les données d'analyse du territoire n'ont fait que conforter ce qui était déjà pressenti. Le PADD amène les élus à justifier leur choix quant aux orientations qu'ils souhaitent donner en matière d'aménagement du territoire de l'arrondissement de Sarrebourg. Dans le cadre du futur souhaité, toute la difficulté dans la réflexion est de trouver l'équilibre entre d'une part, le développement de nos communes et de nos entreprises, d'autre part, le maintien d'un territoire rural diversifié et attractif pour les habitants, tout en prenant en compte la préservation de nos espaces naturels et agricoles dans une organisation territoriale de solidarité entre les villes et les communes plus rurales.

Le PADD vise à définir les objectifs stratégiques qui composeront un cadre d'orientations pour les documents locaux d'urbanisme de nos collectivités, en leur offrant la possibilité d'aménager dans un souci de cohérence à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg.

Trois objectifs stratégiques ont été retenus :

- **Objectif 1** : Offrir un cadre de vie attractif pour les habitants, où l'enjeu principal

est de répondre aux besoins présents et futurs en termes de logements et de services (commerces, équipements, santé, déplacements, ...) dans un environnement de qualité et préservé, tout en protégeant la population des risques et des nuisances.

- **Objectif 2** : Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités, où l'enjeu principal est de garantir un équilibre entre la ville centre de Sarrebourg, les pôles urbains et les communes plus rurales et où chaque niveau de polarité a un rôle à jouer dans l'armature territoriale.

- **Objectif 3** : Créer un environnement favorable au dynamisme économique où l'enjeu principal est d'assurer le développement des entreprises existantes et celles qui souhaiteraient s'installer dans notre territoire, à travers une bonne gestion du foncier, dans un environnement économique de qualité, tout en maintenant une agriculture diversifiée et pourvu le développement touristique. Le PADD fixe ainsi les objectifs des politiques de nos collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans le cadre d'une stratégie partagée.

Camille ZIEGER

Président du PACTI du Pays de Sarrebourg et du SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg



Avancement de la démarche

Après la formalisation du diagnostic en 2015, l'année 2016 et le début de l'année 2017 ont été consacrés à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT. Il constitue un véritable projet du territoire du Pays de Sarrebourg pour les 20 prochaines années et aborde des sujets aussi variés que le logement, les transports et des déplacements, les commerces, les équipements, les activités économiques, la qualité paysagère, les espaces naturels, agricoles et forestiers, l'urbanisme. La démarche se poursuit actuellement par l'élaboration, en lien direct avec le PADD, du troisième document du SCoT : le Document d'Orientations et d'Objectifs, document réglementaire qui fera l'objet d'une troisième « Lettre du SCoT ».

SCoT du Pays de Sarrebourg - Armature Territoriale



UN PROJET PARTAGÉ

Avec la volonté de faire du PADD un projet partagé, permettant de tendre vers le futur souhaité à horizon 2035, répondant aux besoins et enjeux du territoire, son élaboration a associé élus et acteurs tout au long des réflexions prospectives. Ils ont été réunis lors de commissions, forum et ateliers afin de construire et préciser collectivement ce projet.

LES POINTS ESSENTIELS

L'arrondissement de Sarrebourg gardera à l'horizon 2035 ses caractéristiques d'un territoire rural diversifié, où se juxtaposent autour de l'aire urbaine de Sarrebourg les montagnes vosgiennes au Sud-Est, la vallée et la plaine de la Sarre en position centrale et le Pays des Écarts à l'Ouest et au Nord-Ouest. Ni les évolutions démographiques (+ 3 300 habitants d'ici 2035) ni le développement économique ne bouleverseront cet équilibre et les complémentarités entre ces différents secteurs qui confèrent ses spécificités au territoire.

Les pratiques agricoles et l'exploitation de la forêt préserveront les structures paysagères et l'ouverture des vallées autour des villages des Vosges mosellanes.

L'aménagement du territoire s'appuiera sur les principales polarités (cf. carte) afin de conforter les services et leur

accessibilité, profiter de la présence des gares et faciliter l'organisation de la mobilité... Cette armature favorisera des polarités attractives et accessibles, sur la base d'une complémentarité d'équipements, de services et de fonctions à l'échelle locale, et sur la base d'une bonne répartition spatiale à l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg.

La qualité du cadre de vie et de l'environnement, contribuera à l'attractivité du territoire et à son positionnement, au bénéfice de ses habitants mais aussi des touristes.

Les consommations foncières, importantes depuis les années 2000 pour la création d'équipements, le développement économique et l'habitat, seront limitées afin de freiner l'étalement urbain, préserver les paysages et les espaces naturels agricoles et forestiers.

LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ

L'année 2017 est consacrée par la formalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), en lien avec le PADD. Ce document précise les règles applicables pour la mise en œuvre du projet décrit dans le PADD.

L'«évaluation environnementale» du projet, qui est conduite en parallèle, permettra une meilleure prise en compte de l'environnement par le SCoT.

Contacts

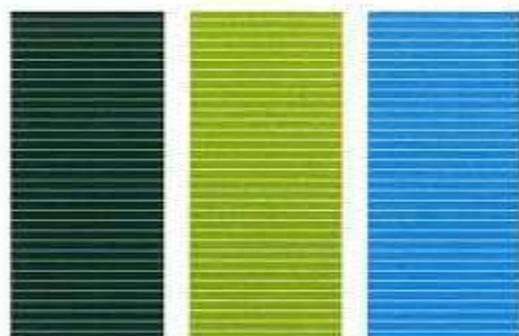
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg
SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg

Salle des Fêtes - Place du Marché
57400 SARREBOURG

Tél. 03 87 03 48 35

Courriel : pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr

Plus d'infos
www.pays-sarrebourg.com



**Information
aux habitants**
sur l'élaboration
du SCoT

Lettre du SCoT

Mars 2019 / n° 3

Schéma de Cohérence Territoriale de l'arrondissement de Sarrebourg

ÉDITO

Après son approbation, le Schéma de Cohérence Territoriale sera la feuille de route de notre développement local. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation au terme d'une première période de 6 ans. Concernant cette mise en œuvre, le Pays de Sarrebourg propose :

- d'accompagner les communautés de communes et les communes dans leurs réflexions en matière de projet d'aménagement et d'urbanisme ;
- de mettre en place un outil d'observation commun, qui permettra d'analyser les évolutions du territoire et de les comparer aux objectifs inscrits dans le SCoT ;
- d'être un vecteur d'informations à destination des élus et des habitants, pour sensibiliser et faire connaître de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire.

Pour apporter une précision complémentaire à la notion de « mise en compatibilité » évoquée dans cette lettre, les documents d'urbanisme, de planification ou d'aménagements doivent faire

en sorte d'atteindre les objectifs du SCoT sans contrarier ses orientations, suite à des choix partagés. À l'inverse, le SCoT leur laisse des marges de manœuvre et le choix des moyens. Si le SCoT traduit localement le cadre législatif en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, il porte surtout notre projet commun pour l'avenir du Pays de Sarrebourg. Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes, élus, socioprofessionnels, habitants, partenaires et personnes publiques associées qui ont contribué à l'élaboration du SCoT. Désormais il faut le mettre en œuvre et votre participation est indispensable.

Camille ZIEGER

Président du PEIR du Pays de Sarrebourg

Jean-Luc CHAIGNÉAU

Vice-président en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Avancement de la démarche

Engagé en 2015, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approche de son terme. L'année 2018 a été consacrée à la formalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO constitue le troisième volet du SCoT, en complément du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAOD). Le DOO traduit les objectifs politiques du PAOD en orientations et objectifs opérationnels visant à accompagner et encadrer l'urbanisation et l'aménagement du Pays de Sarrebourg. Le SCoT sera arrêté par le Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg en avril 2019. Suivra ensuite une phase de consultation sur le projet de SCoT auprès de la Région, du Département, des intercommunalités, des communes, des chambres consulaires... puis d'enquête publique. Le SCoT pourra être ajusté en fonction des résultats de la consultation et de l'enquête publique, avant approbation par le Syndicat mixte. Il devrait ainsi être rendu exécutoire début 2020.

Venez participer aux réunions publiques de présentation du SCoT !

- Cette présentation sera illustrée par deux exemples concrets :
- La consommation foncière économique et la résorption de friches
 - La redynamisation des polarités urbaines par les activités de services

26 MARS - 20h
FÉNÉTRANGE
Salle des fêtes

27 MARS - 20h
MITTELBRONN
Salle polyvalente

SCoT du Pays de Sarrebourg - Armature Territoriale



Ateliers du SCoT pour l'élaboration du DDD le 11 juillet à Dabo, animés par Camille ZIEGER, Président du PETR, Rami L'FRUJ, du cabinet d'études PADDIGO et Aurélie MICHEL, du cabinet d'études BIOTOPE.

LA PORTÉE JURIDIQUE DU SCOT

Les documents d'urbanisme locaux (Plan d'Occupation des Sols - POS, Plan Local d'Urbanisme - PLU, Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi ou carte communale), les documents de planification sectorielle (Plan de déplacements urbains - PDU, Programme local de l'habitat - PLH...) et certaines opérations foncières et d'aménagement doivent être compatibles avec les orientations du SCoT.

Les documents d'urbanisme locaux qui contiendraient des dispositions contraires aux orientations du SCoT devront être mis en compatibilité avec le SCoT dans un délai d'un an à compter de son approbation ou de trois ans, si la mise en compatibilité implique une révision du plan local d'urbanisme.

UN PROJET PARTAGÉ

La finalisation du SCoT s'est poursuivie dans le même objectif de partage de la réflexion qu'il avait été engagé. Les élus et acteurs ont été réunis lors de commissions, forums et ateliers afin de permettre la déclinaison des objectifs du PADD dans le DDD et de finaliser progressivement le SCoT.

UN PROJET STRUCTURÉ PAR UNE ARMATURE TERRITORIALE ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE

L'augmentation envisagée de population par le SCoT est de 3 300 habitants, portant le nombre total d'habitants à 67 700 habitants en 2035 contre près de 64 400 habitants en 2012 et nécessitant la création de 5 500 logements complémentaires au parc des résidences principales existantes. Cette création doit répondre aux besoins des nouveaux habitants mais tient également compte de la réduction tendancielle de la taille des ménages qui implique que pour une même population le besoin en logements augmente. La répartition des nouveaux habitants, mais aussi des activités ou des équipements et services est privilégiée au sein des communes membres des 4 niveaux de polarité figurant sur la carte ci-dessus. Elle doit permettre de conforter ces pôles et de faciliter les déplacements, au bénéfice de l'ensemble des habitants de toutes les communes du Pays de Sarrebourg.

Le SCoT vise également à renforcer la qualité environnementale du territoire, par la mise en valeur de ses espaces, la qualité urbaine et architecturale des futures constructions ou des opérations de réhabilitation, ainsi que par une consommation économe du foncier.

Contacts

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg

Salle des Fêtes - Place du Marché
57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 03 46 35
Courriel : pays.de.sarrebourg@wanadoo.fr

Plus d'infos
www.pays-sarrebourg.com

Contribution du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg

Chaque étape d'élaboration du SCoT (de 2015 à 2018) a été mentionnée dans le rapport d'activités du Conseil de développement. Le projet du SCoT a fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale du 14 mars 2018.

Par ailleurs, il est à noter l'importante contribution du Conseil de développement dans la démarche du SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg. En effet, afin d'accompagner les élus dans leurs réflexions, la commission « **Environnement – développement durable** » a mis en place et organisé un cycle de conférences intitulées « **Les Rencontres SCoTSAR** » autour de thématiques abordées dans le SCoT. Ces conférences seront amenées à être poursuivies dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

Le programme des Rencontres SCoTSAR est indiqué ci-dessous :

LES RENCONTRES SCoTSAR		
17 mars 2016	<u>L'Urbanisme Durable :</u> - Intervention du PnrL - Intervention du CAUE - Intervention de Camille ZIEGER	44 participants : - 16 Maires - 13 Elus - 1 PPA - 5 Associatifs - 9 Citoyens Habitants
28 avril 2016	<u>Trame verte et bleue :</u> - Une trame verte et bleue fonctionnelle dans ma commune, comment faire ? - Les démarches volontaristes	37 participants : - 10 Maires - 9 Elus - 5 PPA - 4 Associatifs - 9 Citoyens Habitants
27 octobre 2016	<u>Les Friches et leur réhabilitation / reconversion :</u> - Un moyen de lutte contre le gaspillage du foncier et l'étalement urbain - Témoignages	19 participants : - 4 Maires - 6 Elus - 2 PPA - 5 Associatifs - 2 Citoyens Habitants
30 juin 2017	<u>Le paysage comme facteur d'aménagement du territoire :</u> - Lecture paysagère à partir du belvédère du collège de Lorquin - Conférence - débat	34 participants : - 7 Maires - 5 Elus - 1 PPA - 14 Associatifs - 7 Citoyens Habitants

Pourquoi cet accompagnement ? Les thématiques choisies

Le territoire du Pays de Sarrebourg doit répondre à différents enjeux pour accueillir des habitants et des entreprises. Il doit être attractif, en préservant ses paysages, son environnement et son cadre de vie. Il faut donc coordonner les politiques en matière d'aménagement et d'urbanisme. Cette réflexion est actuellement menée par les élus en lien avec des socio-professionnels et des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, ONF, VNF, etc...) dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Document d'urbanisme à l'échelle de l'arrondissement, le SCoT donne des orientations en matière d'aménagement du territoire. La commission « Environnement – développement durable » du Conseil de développement souhaite accompagner les élus et les aider dans leur réflexion en proposant tout au long de l'année « **les Rencontres SCOT SAR** » : un cycle de conférences apportant des informations complémentaires sur des thématiques traitées dans le SCOT, tout en proposant également des outils pédagogiques.

L'urbanisme durable : Dans l'ensemble des territoires français, le modèle de développement urbain se concrétise depuis les années 1970 par une logique d'extension non maîtrisée des surfaces urbanisées. Afin de pallier à l'étalement urbain, grand consommateur d'espace et d'énergie, l'urbanisme durable promeut un développement urbain différent : **DEVELOPPER EN AMENAGEANT AUTREMENT.**

La Trame verte et bleue : Ce sont des espaces (ou réservoirs) où la biodiversité est la plus riche et des corridors écologiques qui relient ces espaces en permettant le déplacement des espèces. **DEVELOPPER EN FAVORISANT LA BIODIVERSITE**, c'est préserver la trame verte et bleue pour maintenir la vie de la faune et de la flore.

Le paysage comme facteur d'aménagement du territoire : De tout temps, les paysages ont conditionné les implantations humaines, de même que l'Homme les a façonnés. La diversité des paysages naturels et bâtis, ainsi qu'une belle articulation entre l'aménagement du territoire et les éléments paysagers sont un facteur d'attractivité du territoire : **DEVELOPPER EN HARMONIE AVEC LES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS**, c'est concourir à la beauté du territoire.

Les friches et leur réhabilitation/reconversion : Chaque année des terres agricoles et naturelles disparaissent devant l'artificialisation des sols, alors que des zones urbanisées attendant d'être réaménagées et de nombreux bâtiments peuvent être reconvertis. La réhabilitation et la reconversion de ces espaces, reconstruire dans l'existant, c'est **DEVELOPPER SANS GASPILLER D'ESPACES.**

Le programme des rencontres SCOT SAR

- Urbanisme durable** - 17 mars 2016
10h00 - Espace Le Lorrain (ancien cinéma) à Sarrebourg
Intervenants :
- Florence AMIAUX-LALLEMENT du CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement)
- Estier CZOBOR du Parc naturel régional de Lorraine
- Camille ZIEGER, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville de Sarrebourg
- Trame verte et bleue** - 28 avril 2016
19h30 - Parc Animalier de Sainte Croix à Rhodes
Intervenants :
- Benoît LEPLONGE de la Région Grand Est
- Lucile ROBELOT et Laurent GODE du Parc naturel régional de Lorraine
- Béatrice GILET du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM)
- Thierry DUVAL, Maire de Belles – Forêts, Pascal ROEMER, Maire de Vasperviller et Pierre SINGER, Directeur du Parc animalier de Sainte Croix
- Les friches et leur réhabilitation/reconversion** - 27 Octobre 2016
19h30 – Centre International de Formation – Bâtiment administratif – Site BATA à Moussey
Intervenants :
- Régis STENGER de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)
- Laurence BERTRAND du SCoT des Vosges centrales
- Roland GILLOT, Président de la Communauté de Communes du Pays des Etangs, Jean-Paul LEROY, Maire de Moussey, Ghislain GAD, Président de l'Association La Chaussure Bataville, Claude VOUBIOT, Maire de Niderviller, Benoît PIATKOWSKI, Maire de Rémétrange
- Le paysage comme facteur d'aménagement du territoire** - 2017
18h15 – Lecture paysagère à partir des Hauts de Lorquin
19h45 – Conférence-débat : Collège des Deux Sarras à Lorquin
Intervenants :
- Danièle PESENTI de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
- Jean-Sébastien LAUMOND de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
- Michel SCHIER, Maire de la commune de Walscheid, accompagné de membres de l'association PERVERCHE IMMERSION de Walscheid